

MANAGEMENT

En matière de management, innover, c'est obligé !

Solange Fréminville | A la Une RH | France | Toute l'actu RH | Publié le 13/11/2017

Pour la première fois, les centres de gestion des 13 départements d'Occitanie se réunissaient dans une conférence régionale de l'emploi territorial, le 8 novembre, à Montpellier. Thème central : l'innovation, comment la favoriser et la diffuser ?



« On est parti d'un constat : en plus de la raréfaction des ressources financières, le fait que trois à quatre générations ayant des visions, des modes de communication et de management très différents, travaillent ensemble. Cela nous oblige à innover. » Jean-Baptiste Clerc, directeur général des services (DGS) de Cornebarrieu (160 agents, 6 094 habitants), dans les environs de Toulouse, a aiguillonné sans faiblir les participants de la conférence de l'emploi territorial d'Occitanie, qui réunissait pour la première fois les treize CDG de la région, le 8 novembre, au Corum de Montpellier. « Il faut inventer un nouveau type de management qui accompagne les équipes, valorise les agents, facilite l'expression, libère la parole », a-t-il plaidé.

Le fonctionnement hiérarchique et pyramidale des collectivités aux oubliettes

De même, les autres DGS, invités à faire part de leur expérience en matière d'innovation dans la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail, ont défendu avec conviction des approches qui jettent aux oubliettes le fonctionnement hiérarchique et pyramidale des collectivités. « Il s'agit d'institutionnaliser le travail en mode projet et de faire des managers des coachs qui soutiennent et coordonnent leurs équipes », a suggéré Vincent Lamic, DGS de la commune de Teyran (75 agents, 4 600 habitants, Hérault).

« Nous nous efforçons de créer un environnement sécurisé et transparent, où les informations circulent, de donner de l'autonomie à ceux qui le souhaitent, la possibilité de se former... et aussi celle de faire des erreurs parce qu'une innovation peut échouer »

Mais comment favoriser l'inventivité, individuelle ou collective, dans tous les domaines ? « Nous nous efforçons de créer un environnement sécurisé et transparent, où les informations circulent, de donner de l'autonomie à ceux qui le souhaitent, la possibilité de se former... et aussi celle de faire des erreurs parce qu'une innovation peut échouer », a rapporté Florent Tarrisse, DGS du Parc naturel régional des Grands Causses (38 agents). En effet, « il est essentiel de créer les conditions permettant aux salariés, à tous les niveaux, de prendre des initiatives, de les tester et d'en évaluer les résultats. Cela signifie les autoriser à faire autrement, à expérimenter dans un périmètre limité, et créer un espace où l'on peut discuter du travail, des difficultés rencontrées », a souligné Frédéric Dumalin, directeur de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail d'Occitanie, qui intervenait dans un atelier.

Face à la pénibilité, la réorientation professionnelle

Le CDG de Haute-Garonne (110 agents), qui a conçu le programme de la journée, a mis en évidence un autre enjeu majeur en détaillant les données sociales de l'année 2016 fournies par l'observatoire régional de l'emploi territorial d'Occitanie. « 12,4 % des départs en retraite se font pour invalidité, à l'âge de 54,7 ans en moyenne, en raison de l'usure professionnelle qui s'étend à des métiers de plus en plus nombreux, a exposé Colette Clamens, directrice du CDG 31. Il faut absolument agir. On connaît ces métiers à forte pénibilité. Par exemple, un rippeur, qui travaille dans la collecte des déchets, est cassé au bout de huit ans. » L'établissement a conçu une application, MobilitéS, mise en ligne depuis octobre. L'idée est d'ouvrir très tôt la possibilité d'une réorientation professionnelle, en étudiant les passerelles vers d'autres métiers et en élaborant des parcours de formation. Une innovation, accessible aux agents et à leurs employeurs.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Baromètre « bien-être au travail » : un management à améliorer
- Absentéisme : et s'il fallait surtout plus de management ?
- Management : quand la génération Y prend les commandes

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. [OK](#) [En savoir plus](#) [X](#)

LE SPECTACLE Les enfants ont découvert le kamishibai à la médiathèque



Clémentine Magiera a conté l'histoire de *L'enfant joli*, ce mercredi à la médiathèque, devant un jeune public particulièrement attentif et nombreux. Il s'agit du premier spectacle jeunesse proposé en ce lieu. Il est l'objet d'une collaboration entre le Parc naturel régional des grands causses et l'artiste pour valoriser le territoire et

la culture locale. Le kamishibai prend la forme d'un petit théâtre en papier façon castelet où sont insérées des planches illustrées au recto et des légendes pour la narration au verso. Cette histoire, inspirée par Jean Boudou, donne lieu à un livre disponible dans les bibliothèques et librairies locales.

JULIE PALMIERI

Le Parc aux commandes sur la ligne Millau-Rodez

Transports. L'institution s'est vue confier une mission auprès du comité de pilotage.

C'est un pas en avant significatif. Jean-Luc Gibelin était lundi soir à Lapauze-de-Sévérac pour installer le comité de pilotage de la ligne de train entre Millau et Rodez. La liaison, qui va s'arrêter temporairement à partir de la semaine prochaine, la SNCF ayant estimé que des travaux sont nécessaires, est en grand danger. Mais depuis les états généraux rails en 2016, la Région Occitanie s'est engagée à rénover cette ligne, qui est importante pour elle dans la continuité du territoire. Elle va d'ailleurs voter prochainement un investissement de 4,5 M€ dans la réfection d'ouvrages d'art entre Millau et Sévérac. Mais bien consciente qu'injecter de l'argent sans développer un réel projet autour du train en Aveyron ne sera pas forcément utile, Carole Delga a décidé de s'appuyer sur les compétences locales pour porter un projet de territoire autour de cette ligne. Elle a annoncé lundi avoir choisi de confier cette mission au Parc naturel régional des grands causses. Dans les prochaines semaines les services du PNR vont donc plancher sur



■ La ligne entre Millau et Rodez va s'arrêter la semaine prochaine.

la place et l'utilité des moyens de locomotion et de transports ferrés. Des consultations vont être menées et des groupes de travail mis en place. Ils regrouperont notamment les élus, la SNCF mais aussi les syndicats et évidemment des représentants des usagers de la ligne. Et si le tracé dépasse le territoire du PNR, la décision n'a, a priori, souffert d'aucune contestation auprès des élus du Lévézou et du Ruthénois. Comme il n'est pas question

de traîner, Carole Delga a demandé aux équipes du Parc de travailler vite. Un premier rendu devrait être fait avant la fin du premier trimestre 2018. Ce ne sera pas la première fois que l'institution planche sur les transports. Elle a développé, depuis plusieurs années, différents projets autour de la mobilité (*lire ci-contre*). Elle devrait s'inspirer de ce travail dans ces futures réflexions.

GUILHEM RICHAUD

LA PRÉSENTATION

Le PNR montré en exemple à Paris

La ministre des transports, Elisabeth Borne, a demandé aux représentants du PNR de venir présenter, mercredi 13 décembre, lors des assises de la mobilité à la Villette, ses dispositifs en place. Ils parleront donc notamment de Rêzo Pouce, de l'auto-partage, du pôle d'échanges multimodal...

24 HEURES D'ACTUALITÉ DANS LA RÉGION

Millau

Piloter l'avenir du train

Le Parc naturel régional des grands causses s'est vu confier lundi par la région Occitanie une mission de projet de territoire autour de la ligne Millau-Rodez. À l'arrêt à partir de la semaine prochaine, cette liaison nécessite des investissements lourds. 4,5 M€ sont déjà prévus pour rénover des ouvrages d'art.

Transports **Le sud aux commandes sur la ligne Millau-Rodez**

■ *Le Parc naturel régional des grands causses portera le projet autour de cette ligne.*

C'est un pas en avant significatif. Jean-Luc Gibelin était lundi soir à Lapanouse-de-Sévérac pour installer le comité de pilotage de la ligne de train entre Millau et Rodez.

La liaison, qui va s'arrêter temporairement à partir de la semaine prochaine, la SNCF ayant estimé que des travaux sont nécessaires, est en grand danger. Mais depuis les états généraux rails en 2016, la Région Occitanie s'est engagée à rénover cette ligne, qui est importante pour elle dans la continuité du territoire. Elle va d'ailleurs voter prochainement un investissement de 4,5 M€ dans la réfection d'ouvrages d'art entre Millau et Sévérac. Mais bien consciente qu'injecter de



La liaison Rodez - Millau va s'arrêter temporairement à partir de la semaine prochaine.

l'argent sans développer un réel projet autour du train en Aveyron ne sera pas forcément utile, Carole Delga a décidé de s'appuyer sur les compétences locales pour porter un projet de terri-

toire autour de cette ligne. Elle a annoncé lundi avoir choisi de confier cette mission au Parc naturel régional des grands causses. Dans les prochaines semaines les services du PNR vont donc plancher sur la place et l'utilité des moyens de locomotion et de transports ferrés. Des con-

sultations vont être menées et des groupes de travail mis en place. Ils regrouperont notamment les élus, la SNCF mais aussi les syndicats et évidemment des représentants des usagers de la ligne. Et si le tracé dépasse le territoire du PNR, la décision n'a, a priori, souffert d'aucune contestation auprès des élus du Lévézou et du Ruthénois.

Comme il n'est pas question de traîner, Carole Delga a demandé aux équipes du Parc de travailler vite. Un premier rendu devrait être fait avant la fin du premier trimestre 2018.

Ce ne sera pas la première fois que l'institution planche sur les transports. Elle a développé, depuis plusieurs années, différents projets autour de la mobilité (lire ci-contre). Elle devrait s'inspirer de ce travail dans ces futures réflexions.

GUILHEM RICHAUD

LE BILLET

Tous responsables

Elles ont embêté les Millavois une bonne partie de l'année. Les chenilles processionnaires ont créé pas mal de dégâts depuis le printemps en Sud-Aveyron. Et sont devenues un gros problème dans une région où les pins sont nombreux et les activités économiques autour de la nature en plein développement. Jacques Tassin, chercheur sur les espèces invasives, sera à Millau ce soir pour donner une conférence. Il y expli-

Par
**GUILHEM
RICHAUD**
Chef d'agence



quera notamment que l'arrivée en masse de la chenille processionnaire du pin dans nos contrées est une conséquence directe du réchauffement climatique. Et donc de notre entière responsabilité. Comme u ne façon de nous rappeler que le problème qui nous embête tant est finalement totalement de notre faute. Alors évidemment, le problème n'est pas que Millavois, mais nous avons aussi notre part de responsabilité.

« Toutes les espèces invasives ne sont pas mauvaises »

Environnement. Le chercheur Jacques Tassin donnera une conférence ce soir, à 18 h, à la salle René-Rieux pour déconstruire le discours sur le sujet.

Elles ont pas mal embêté les Sud-Aveyronnais depuis le printemps. La pyrale du buis et les chenilles processionnaires ont été très présentes cette année. Le Parc naturel régional des grands causses organise, ce jeudi soir, à 18 h, à la salle René-Rieux, une conférence sur la question de ces espèces invasives. Le chercheur écologue au Cirad, à Montpellier, et auteur du livre *La grande invasion : qui a peur des espèces invasives ?*, Jacques Tassin, sera présent pour expliquer les raisons de la venue de ces espèces et déconstruire les « fantasmes ».

Les Millavois ont été très touchés par les chenilles processionnaires. D'où viennent-elles ?

Je ne suis pas forcément spécialisé sur cette espèce, mais ce qu'on sait, c'est qu'elle remonte vers le Nord à cause du réchauffement climatique. Ça fait partie des mouvements migratoires. On voit des vagues vivantes de plusieurs espèces d'insectes faire le même trajet.

Ces espèces sont qualifiées d'invasives. Un mot péjoratif.

Ces migrations sont forcément mauvaises ?

Non. La difficulté, c'est de faire la part des choses entre une vision plutôt négative de ces espèces en mouvement et la réalité des faits. On fait énormément d'amalgames. Quand elles portent préjudice à la santé humaine et à



■ Un nid de chenilles processionnaires dans un pin.

E. T.

l'économie, c'est très facile d'évaluer ce qu'il se passe et combien de personnes souffrent de cette invasion. Quand il s'agit d'espèces qui se propagent dans les milieux naturels et qu'il faut évaluer leur impact écologique, c'est extrêmement compliqué. On a toujours tendance à regarder les aspects négatifs.

Pour vous, le jugement sur ces espèces est biaisé ?

C'est l'objet de ma présentation. Pointer tous les glissements qui font que quand on parle d'invasion, on a tendance à glisser vers une représentation négative. Les problèmes liés aux invasions

sont essentiellement dans les villes, notamment à cause des espèces animales comme le rat ou le chat. Lorsqu'on mélange toutes les espèces invasives, animales et végétales, en réalité, les végétales ne représentent que très peu de problèmes. On n'a aucun exemple d'extinction liée à l'introduction d'une espèce végétale. Il faut inviter les gens à prendre du recul. Ça ne veut pas dire qu'il n'existe aucun problème. Il y en a avec la chenille processionnaire du pin, qui pose des soucis sur la santé humaine. Mais toutes les espèces invasives ne sont pas mauvaises. Il y en a plein qui ont eu des effets positifs. En Australie par exemple, on

a suspendu des programmes d'éradication de plantes envahissantes car on s'est aperçu qu'elles fournissaient un abri ou de la nourriture pour des espèces en danger. C'est beaucoup plus compliqué que le discours hyper simpliste que l'on déploie habituellement.

Il faudrait davantage parler d'espèces dérangeantes ?

Ça me convient très bien. Elles sont dérangeantes car elles sont induites par un changement et on considère qu'elles ne sont pas à leur place. Il y a des exemples de programmes de destruction d'espèces avant même qu'on ait étudié l'impact pour l'environnement. Quand on l'a fait, on s'est aperçu qu'il n'y avait pas d'impact négatif.

Finalement, si on ne veut plus être dérangé, ne faut-il pas s'attaquer à la source et au réchauffement climatique ?

Il faudrait lutter plus en amont plutôt. La chenille est liée au réchauffement climatique. Mais certaines espèces viennent à cause de problèmes d'effluents agricoles. Des invasions peuvent être déclenchées par des feux. La plupart du temps, cela fait suite à une perturbation liée à un changement de milieu dû à une intervention humaine...

PROPOS RECUELLIS
PAR GUILHEM RICHAUD

Deux dortoirs de plus à la halte-garderie Les pitchous

Petite enfance. La nouvelle extension va être inaugurée.

L'inauguration des travaux d'extension du multi-accueil intercommunal Les pitchous aura lieu, **vendredi 15 décembre**, à 18 h 15. Cette halte-garderie, située boulevard Ernest-Cavalier, est installée depuis 2007 dans un ancien hangar de stockage de marchandises qui dépendait de la gare ferroviaire. Elle accueille 35 enfants âgés de deux mois à 6 ans. Quinze employés se relaient dans la structure, six à temps plein, les autres à temps partiel. L'extension fait suite à la demande du service de la protection maternelle et infantile du département, en lien avec la CAF, d'augmenter de douze places le nombre de couchages. La halte-garderie en a ainsi gagné sept nouveaux.

La communauté de communes a donc fait construire une extension sur une superficie de 36 m² accolée à la façade arrière du bâtiment actuel. Les travaux ont débuté en juin pour se terminer fin août. Six entreprises, dont cinq du Sud-Aveyron, ont donc construit un bâtiment en bois qui comprend deux dortoirs, un de sept lits et l'autre de cinq. « Le bois est un matériau qui s'intègre bien visuellement sur le plateau de la gare,



■ Le nouveau bâtiment en bois, accolé à l'ancien.

explique Céline Ginieis, directrice fonctionnelle des services techniques de la communauté. *C'est la solution la plus adaptée en terme de qualité acoustique et de confort. Et en terme de mise en œuvre, l'activité des Pitchous a pu se poursuivre durant les travaux.* » Les parois en bois ont été doublées avec de la laine de roche. L'eau chaude est fournie par deux panneaux solaires installés sur la toiture plate composée de tôles bac acier. Pour l'hiver, il y a un chauffage réversible. Sur le sol en béton a été posé un revêtement plastique. Les services techniques ont aménagé et agrandi le jardin. Les tra-

vaux ont nécessité l'enlèvement provisoire de l'ancienne grue de la gare qui sera remise en place en 2018. Le coût de l'opération est de 71 615 € HT. Elle est subventionnée par la CAF (44 400 €) et le programme Leader du Parc des grands causses (12 892 € HT, soit 80 %). La part restant à la charge de la communauté est 14 323 € HT. « On est toujours vigilant au bon accueil des enfants en accord avec les normes, déclare l'adjointe au maire Brigitte Caussat. *Merci à la CAF qui est toujours aux côtés de la collectivité pour nous aider dans l'investissement.* »

JEAN-MARC COGNOT

Millau grands causses prend ses distances avec le PNR

Politique. La communauté de communes s'est opposée à trois projets du Parc naturel régional des grands causses lors du dernier conseil syndical. Sur ces dossiers, les élus du Millavois se sont retrouvés en minorité face à ceux du reste du territoire.

Cela a mis un peu d'animation dans une assemblée d'ordinaire un peu ennuyeuse. Le conseil syndical du Parc naturel régional a été le théâtre, la semaine dernière, d'échanges tendus entre les représentants de la communauté de communes de Millau et le président du PNR, Alain Fauconnier ainsi que son président délégué, Christian Font. Tout avait pourtant bien commencé avec la présentation par le maire de Saint-Affrique, du contrat-cadre que la Région a souhaité mettre en place avec l'ensemble des parcs de l'Occitanie. Sans rentrer dans le détail, le document signé rappelle le rôle de ces structures (il y en a six dans la Région) et leurs compétences. L'institution s'est engagée à apporter son soutien financier sur les projets dans ces domaines. Après cette mise en bouche, les élus ont passé en revue 24 fiches actions simplifiées. Dans celles-ci figurait le programme des projets du PNR pour les deux prochaines années. Et c'est sur trois d'entre elles que les choses se sont tendues. Alain Fauconnier avait bien vu le coup

venir et avait préparé sa position. « Le Parc se situe dans un territoire intercommunal, avait-il rappelé. Nous ne nous situons pas contre, mais avec les territoires respectifs. On a eu de longues discussions avec le Département. Sur des points où il y a des politiques spécifiques du département, il est évident que cela se fera par des conventions. » Car sur trois points, la création d'une cellule d'accueil pour les nouveaux arrivants, et deux projets auprès des offices de tourisme, la communauté de communes de Millau a décidé de s'opposer*. Et s'est retrouvée en minorité.

Le Département convaincu

C'est sur le premier des trois sujets qu'a eu lieu le débat principal. En effet, Christophe Saint-Pierre, qui a pris la parole au nom de la communauté de communes Millau grands causses (dont il est le premier vice-président), a expliqué que si dans l'ensemble il était favorable aux projets portés par le Parc, il fallait « exprimer clairement les périmètres de compétence des uns et des autres ». Et de prendre en exemple l'accueil

des nouveaux arrivants. « Le conseil départemental comme la communauté de communes travaillent déjà sur ce domaine, a-t-il enchaîné. Il faut que chacun arrive à trouver sa place avec des collectivités publiques démocratiquement élues avec des compétences qui doivent s'exprimer. Le Parc peut amener des outils à disposition des collectivités. La compétence pleine et entière doit revenir aux communautés de communes et au Département. » Un discours qui avait déjà été tenu lors du bureau syndical et auquel Alain Fauconnier et Christian Font pensaient avoir répondu. « C'est un financement en plus de la Région, a détaillé ce dernier. Pas quelque chose qu'on fait à la place des autres. Soit on crée cette cellule nouveaux arrivants et on bénéficie des 65 000 €, soit l'argent ne sera pas attribué. » Et de préciser que, par exemple, l'enveloppe pourrait servir à accompagner les projets de nouveaux arrivants, citant notamment un dossier pour fabriquer du whisky à Lestrade-et-Thouels ou un studio sonore à Saint-Juéry. Des porteurs de projets qui, selon Florent Tarrisse, le



■ Le conseil syndical s'est tenu jeudi dernier à la CCI.

directeur du Parc, qui a pris la parole lors du conseil syndical, viennent déjà voir la structure. « Nous gérons les fonds Leader (les subventions européennes, NDLR). Cet argent pourrait servir à les aider un peu mieux. » Des explications qui, le matin, lors d'une réunion privée avec Jean-François Galliard, le président du Département,

avaient fait mouche, puisque les élus du conseil départemental, d'abord mitigés, ont voté la délibération. Christophe Laborie, élu du canton Causses et Rougiers a d'ailleurs pris la parole pour expliquer qu'il ne voyait pas de raisons de s'opposer à la création de cette cellule. Pas suffisamment convaincant pour les neuf élus de la com-

munauté de communes de Millau grands causses, qui ont fait le choix de voter contre. Même chose, quelques minutes plus tard, contre les deux fiches actions ayant trait au tourisme. La première contre la réalisation de cartes touristiques répertoriant le patrimoine, les chemins de randonnée et les activités de pleine nature et la promotion d'applications en la matière. La seconde traite du développement de différentes applications numériques pour la promotion du territoire. Des outils que le PNR a déjà et met à disposition de l'OT de Millau (gérée par la communauté de communes), qui n'avait jamais signifié jusque-là qu'elle n'en avait pas ou plus besoin.

La position des élus de la communauté de communes, qui se sont donc retrouvés à 9 contre 28 a surpris plus d'un élu des autres communautés de communes du territoire, qui siègent au conseil syndical du Parc.

GUILHEM RICHAUD
grichaud@midilibre.com

■ Claude Albert, qui siègeait au titre de la suppléance de Bernard Niel, a voté pour ces délibérations.

Le Parc ne veut pas être que le supplétif des communes

POLITIQUE Éclaircir les compétences de chacun sur un territoire donné n'est pas chose facile notamment depuis la mise en place de la loi Notre. On a pu s'en rendre compte lors du dernier conseil syndical du Parc où le rôle de cet organisme financé par la Région a besoin d'être clarifié pour certains élus.

A l'ordre du jour du dernier conseil syndical du Parc naturel régional des Grands Causses figurait la validation du contrat spécifique avec la Région. Il a donné lieu à un échange à fleurets mouchetés entre son président, Alain Fauconnier et le premier vice-président de la Communauté de communes Millau-Grands-Causses, Christophe Saint-Pierre.

Avant cette délibération, le vice-président délégué de la structure, Christian Font avait annoncé la couleur en indiquant lors de la délibération concernant la validation du Contrat cadre « Région-Parc naturels régionaux d'Occitanie » : « La Région vient de donner au Parc Naturel régional des Grands Causses, le rôle de chef de file en matière d'aménagement du territoire en lui donnant les outils de développement durable du territoire. Lorsqu'on conteste ici ou là le rôle du Parc dans le domaine d'aménagement du territoire, c'est quelque chose qui a été acté au plus haut niveau et notamment dans la charte des Parcs et de notre Parc en particulier ».

Par ce contrat, la Région et le Parc entendent développer « une politique forte en synergie » avec trois axes principaux. La Région souhaite un engagement des Parcs au travers de leur charte en faveur des priorités régionales que sont en premier lieu la transition énergétique, la transition écologique et la ressource en eau. Le deuxième axe concerne l'économie de proximité, l'environnement et la valorisation du patrimoine culturel. Et enfin l'expérimentation et l'innovation. Pour tout cela les financements sont assurés jusqu'en 2020.

Un cadre financier dont s'est félicité Alain Fauconnier car « cela

nous permet de travailler de façon plus sereine ». Mais le président a souhaité rassurer les élus présents en déclarant : « Le Parc est régional mais il se situe dans un territoire départemental et dans une proximité intercommunale. La mise en œuvre de cette charte générale ne doit pas choquer les intercommunalités ou le département. Elle ne se situe pas contre mais en cohérence avec ce qui doit se faire dans le département et sur nos territoires respectifs ». Le président du Parc précisait que les uns comme les autres pourront poursuivre une politique spécifique « tout cela se fera par des conventions qui seront écrites et formalisées notamment lorsqu'il y avait une antériorité ou un travail fait. Il n'y a aucun problème pour que les choses se passent bien. Les choses seront écrites car il vaut mieux les choses écrites que des paroles ».

Partage des compétences

Pour autant, Alain Fauconnier indiquait : « On peut mettre n'importe quelle compétence sur un document. La meilleure des compétences est celle qui vous est reconnue dans la proximité. Et celle là elle peut se partager à l'aise dès l'instant où on a un esprit ouvert ce dont je ne doute pas pour la majorité des membres du Parc. Je n'ai pas de souci là dessus ». Une réflexion en forme de conclusion tout en soulignant que cette contractualisation permet d'avancer des financements « que nous n'aurions pas, si ils n'étaient pas actés dans une convention ».

En tant que vice-président de la Communauté de communes Millau-Grands-Causses, Christophe Saint-Pierre souhaite que « les compétences et les périmètres de compétence des uns et des autres soient clairement expri-



Le premier vice-président de la Communauté de communes Millau-Grands-Causses a souhaité clarifier les choses en matière de compétence des uns et des autres.

més. Le contrat cadre avec la Région Occitanie me convient parfaitement. Les trois orientations qui sont retenues me semblent aller dans les missions fondamentales du Parc et cela ne me pose aucune difficulté ». Pour autant le maire de Millau se montrait plus réservé sur la déclinaison des 22 fiches action qui allaient être proposées au vote de l'assemblée pour valider le contrat spécifique entre la Région et le PNR des Grands-Causses.

« Qui fait quoi ? »

« Il me semble que parfois, il peut y avoir une sorte d'incompréhension dans le partage des actions », regretta Christophe Saint-Pierre en évoquant trois fiches en particulier. Celle concernant l'accueil des nouveaux arrivants puisque le département et la Communauté de Millau travaillent déjà sur cette notion d'attractivité. La deuxième fiche est celle intitulée « Développement et qualification des activités de pleine nature et d'itinérance. Valorisation des patrimoines et du paysage » aussi bien dans son volet fonctionnement qu'investissement. En souhaitant que ces fiches soient plus précises dans leur rédaction pour signifier « Qui fait quoi ? » et « le périmètre de compétence » le maire de Millau cite en exemple ce qui se fait à la Région « Il y a des dispositifs spécifiques qui sont clairement inscrits dans les délibérations qui font à la fois les porteurs de projets, qui les reconnaissent, qui valident leurs compétences et le périmètre de cette dernière. Cela est important pour qu'à un moment donné chacun arrive à trouver véritablement sa place à la fois avec des collectivités qui sont publiques, démocratiquement élues sur des territoires déterminés et qui ont des compétences ». Et de conclure sur ce sujet en déclarant de manière

quelque peu solennelle : « Le Parc qui peut mener des outils à disposition des collectivités pour l'aménagement du territoire. Mais le Parc amène des outils à disposition de la compétence pleine et entière des Communautés ou du département qui l'exerce ». Une conclusion qui faisait aussitôt réagir Alain Fauconnier : « J'ai horreur des sous-entendus ou des malentendus. Le Parc sur des compétences qui étaient partagées ou qui étaient quelque fois assurées ou antérieurement assurées par d'autres, il n'a fait rien d'autre que de répondre à des besoins qui sont venus. Il ne fait pas à la place de mais à la demande de. Aujourd'hui sur des sujets comme l'attractivité, Millau a une politique particulière qu'elle souhaite voir appliquer, le Parc aura la sienne, le département aura la sienne. L'important c'est qu'à un moment les gens s'y retrouvent. Quelqu'un qui veut venir sur le territoire, il commence à se dire, je vais au département, je vais à la ville de Millau, à la Communauté de communes, je vais au Parc ? L'idée de clarifier ces entres et de pouvoir dire qui fait quoi, moi cela me semble légitime et cela évitera des bazars et des tensions désagréables entre les uns et les autres ».

Clarifier la situation

Rappelant que les communes sont membres du Parc et que ce sont elles qui sollicitent cet organisme et non l'inverse, Alain Fauconnier rappelait ses propos préliminaires sur la compétence « Vous pouvez mettre les périmètres de compétences que vous voulez. Les communes veulent la compétence générale. Qu'est ce qu'elles font aujourd'hui ? Quelle capacité elles ont à les assumer compte tenu de la situation que l'on connaît. A un moment, les gens vont voir les personnes qu'ils reconnaissent comme compétentes en tel do-

maine. On peut le clarifier, on dira la Communauté de communes, elle a telle compétence parce que la dessus elle a du personnel, elle est reconnue etc. Le Parc a telle compétence également, le Département, telle compétence. C'est cela qu'il faut clarifier. Nous n'avons pas de velléité en le disant. Nous, la compétence, elle est très générale. Je suis d'accord que sur des points précis où les gens développent des politiques ou souhaitent faire apparaître des politiques spécifiques et qui en ont les moyens, ce sont eux qui jugent et pas nous. Il n'y a aucune difficulté pour que nous nous mettions autour de la table et qu'on écrive les choses ».

Pas les supplétifs des uns et des autres

Le maire de Saint-Affrique et président de la Communauté de communes qu'il est également conclut son intervention en évoquant le rôle du Parc : « On ne peut pas être que les supplétifs des uns et des autres. On a aussi, et c'est légitime parce que la charte est nationale et qu'elle a été reconnue, la capacité d'être force de propositions. Pas de façon indépendante, pas de façon autonome mais en bien avec vous. Je crois que chacun a son périmètre d'activités et ce qui est important c'est qu'à un moment donné ce ne soit pas le bazar. Si on veut de l'efficacité, il faut de la clarté. Et la clarté, il vaut mieux l'écrire que de la dire. La meilleure des façons de mettre en œuvre des politiques, c'est qu'elles soient reconnues. Cette reconnaissance, elle vaut mieux que tous les textes de la terre ». A la suite de cet échange, la séance se poursuivait avec l'examen des différentes fiches d'action du contrat spécifique. Toutes étaient votées à l'unanimité à l'exception de celles évoquées ci-dessus puisqu'elles recueillaient dix voix contre.

J.B.



Alain Fauconnier (au centre) rappelle le rôle du Parc sur le territoire.

LA COLLECTION

Des meubles locaux en licence libre



■ Un banc et deux chaises ont vu le jour.

Les premiers prototypes ont été présentés il y a quelques semaines, à la foire d'automne. Le Parc naturel régional et le designer Jacques Pierrejean ont imaginé une collection de meubles (un banc et une chaise pour le moment) confectionnés avec des essences de bois locales. Le conseil syndical du PNR a validé la semaine dernière, en conseil syndical, une ligne budgétaire de 15 000 €

pour affiner ces prototypes et en déposer ensuite le cahier des charges à l'Institut national de la propriété industrielle. Les entreprises qui le souhaiteront pourront ensuite s'approprier, gratuitement, ce cahier des charges et produire ces meubles, mais uniquement avec du bois local. La seule contrainte sera d'apposer la marque spécifique créée par le PNR : En attendant les brebis.

Le futur réseau chaleur expliqué aux comités de quartiers

Projet. 5,5 km de réseau pour 36 points de livraisons sont prévus.

La mise en place du futur réseau chaleur biomasse, une opération sur laquelle la collectivité planche depuis cinq à six ans, se poursuit. Mercredi 13 décembre, les représentants des comités de quartiers ont assisté à une réunion de présentation de ce projet. « *Sous l'impulsion du Parc des grands causses, nous avons créé une société d'économie mixte, Sem causses energia constituée d'actionnaires publics et d'actionnaires privés, pour lancer le projet, a expliqué Michel Vergély, conseiller municipal délégué à l'énergie. Au niveau de la collectivité, on a monté une délégation de service public (DSP) pour que l'opération soit portée et réalisée financièrement par l'opérateur, en l'occurrence la Sem causses energia.* »

Un équilibre énergétique
Le coût total, subventionné à 60 %, est de l'ordre de 7 M€. Florent Tarrisse, directeur général des services du Parc régional des grands causses et Rémy Blazin, chargé d'affaires à la Sem causses energia, ont détaillé la stratégie de ce projet, dont le but est d'atteindre sur le territoire du Parc un équilibre entre l'énergie produite



■ La future chaufferie sera implantée sur le parking Saint-Roch.

(800 GWh, soit environ 40 % de la consommation du territoire) et celle consommée (2 222 GWh, majoritairement produits pétroliers et électricité). « *L'objectif est de développer différentes énergies : hydraulique, biogaz, solaire, éolien et de multiplier par deux l'énergie bois et ce, pour arriver à un équilibre entre production et consommation, souhaité à 1 400 GWh en 2030* », a précisé Florent Tarrisse. L'importante quantité de la ressource (sans toucher à

l'équilibre de la forêt) et l'intérêt économique (emplois) de la filière bois ont été soulignés. Techniquement, la chaleur sera produite dans une unité appelée la chaufferie centrale, implantée sur le parking Saint-Roch, un emplacement central vis-à-vis du réseau. Une importance particulière a été apportée à l'isolation phonique de la chaufferie. Cette production de chaleur sera véhiculée par un système de canalisations (le réseau) pour être distribuée, via des sous-stations, aux con-

sommateurs.

De gros travaux sont prévus courant 2018 pour enterrer les 5,5 km de réseau et les sous-stations à travers la ville. Après 22 ans d'exploitation par Causse energia, le réseau chaleur appartiendra à la commune. « *C'est une filière qui se construit, une dynamique qui voit le jour* », concluaient les intervenants. Ce projet pertinent sera à nouveau expliqué lors d'une réunion publique prévue prochainement.

V. S.

LE BILLET

Courir avec le loup

Comment se sortir du problème du loup en Sud-Aveyron ? Pas en utilisant systématiquement la carabine pour les abattre. C'est certain. Mais le constat est bien établi. Les solutions actuelles

ne fonctionnent pas. Et le mode de vie local, dont l'agropastoralisme, est en danger à cause du canidé. Pour s'en sortir, il va falloir inventer. Le Parc naturel régional, qui est la seule entité installée sur l'ensemble du territoire touché, l'a

Par
**GUILHEM
RICHAUD**
Chef d'agence



compris. Et après avoir pris le temps nécessaire pour comprendre le problème, il souhaite désormais passer à l'action. Avoir en main les cartes pour trouver une solution qui satisfasse tout le monde. Ou comment être moteur plutôt que de subir. Courir avec le loup, plutôt que de se faire poursuivre par lui. Cet état d'esprit constructif et apaisé est indispensable pour sortir de la crise. Et enfin trouver une solution viable.

Le Parc veut être pilote sur le loup

Agriculture. Le président Alain Fauconnier a écrit, lundi, à Nicolas Hulot.

Jusque-là, il avait été plutôt discret sur la question. Parce qu'il n'a pas l'habitude de se prononcer sans savoir. Parce que la question est également sensible et qu'on est toujours plus à l'aise pour travailler dans l'ombre. Le Parc naturel régional des grands causses a pris officiellement la parole, lundi, pour se positionner sur la question du loup. Il a écrit, par la plume d'Alain Fauconnier, son président, un courrier au ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot. Dans cette lettre, le maire de Saint-Affrique demande que le territoire du PNR soit retenu, dans le cadre du futur plan loup comme un « territoire expérimental afin d'envisager des adaptations locales au plan loup qui viserait à la fois à permettre la conservation de l'espèce protégée à l'échelle européenne tout en respectant les pratiques agropastorales à l'échelle du



■ Le président du Parc entend bien être leader sur la question.

territoire ». Ou comment se positionner pour être leader plutôt que suiveur sur un sujet particulièrement sensible, notamment sur le Larzac, où les attaques de troupeaux se sont multipliées ces derniers mois. Nicolas Hulot doit présenter un nouveau

plan loup dans les semaines qui viennent, qui comprendra notamment les quotas du nombre de bêtes pouvant être abattues par les gardes de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Aujourd'hui, aucun canidé n'a officielle-

ment été tué en Aveyron lors des différentes venues ces derniers mois de la brigade spécialisée. Remontés, les éleveurs militent fortement pour être autorisés à abattre eux-mêmes les loups en cas d'attaque. Une situation qui semble compliquée à accepter pour les autorités. Alain Fauconnier en est bien conscient et tente de jouer l'apaisement. « Je me refuse à rester dans cette opposition qui consiste à choisir entre le loup et les éleveurs et ainsi continuer à alimenter l'idée que l'agriculture n'est pas compatible avec la préservation de l'environnement. » Et d'ajouter que « l'application stricte du plan loup sur notre territoire condamne un modèle séculaire qui a généré des paysages remarquables, une richesse de biodiversité exceptionnelle, tout en assurant la prospérité économique du territoire ».

GUILHEM RICHAUD

■ SAINT-AFFRIQUE

midilibre.fr

mercredi 20 décembre 2017

La pyrale du buis, un fléau qui n'est pas près de disparaître

Écologie. Des traitements existent pour des jardins, mais pas de solution adaptée aux grands espaces naturels où les coûts seraient exorbitants.

À l'initiative du Parc naturel régional des grands causses, une conférence a eu lieu, samedi, à la salle des fêtes, concernant la pyrale du buis. Ce papillon très prolifique est un insecte originaire d'Asie orientale qui a envahi le Sud-Aveyron au mois d'août. Une cinquantaine de personnes a suivi les interventions de deux Strasbourgeois qui ont été des lanceurs d'alerte. Les premiers signalements aux autorités ont été faits il y a dix ans par Christophe Brua, président de la société alsacienne d'entomologie : « La propagation en France s'est faite par la commercialisation de buis infectés. Les autorités auraient pu interdire ou réguler la vente. Rien n'a été fait. 90 % à 95 % des départements français sont touchés. »

La pyrale du buis est un papillon. Les femelles pondent 800 œufs, trois à quatre fois par an. Chaque cycle dure environ 45 jours. Des chenilles non urticantes éclosent, se transforment en chrysalide puis en papillon. Les œufs se présentent sous forme de lentilles vertes sur les feuilles. Actuellement, les chenilles hivernent dans des logettes de soie. Elles



■ Christophe Brua, président de la société alsacienne d'entomologie, et Christian Marchand, pépiniériste à Strasbourg.

mangent les feuilles ainsi que l'écorce. Près de Mulhouse, 10 ha de forêts ont été défoliés en une saison. Le papillon vole la nuit attiré par les lumières, notamment d'ampoules qui émettent des rayons ultra-violets. Dans le massif alpin de la Chartreuse, la pyrale est arrivée à mille mètres d'altitude.

« La pyrale du buis a une multiplication exponentielle car il n'y a aucun frein et aucun parasite pour la réguler », expliquait Christophe Brua en marge de la conférence. Cette espèce exotique envahissante vient d'un autre continent avec des

climats similaires au nôtre. En Asie, les buis n'ont pas de problème. Là-bas, les pyrales attaquent les houx et les fusains, mais pas chez nous. » Pour lutter contre la pyrale, il y a des traitements avec des insecticides. Il faut attendre le printemps et les premiers rayons de soleil. Christian Marchand, pépiniériste à Strasbourg, a été le premier à avoir, dès 2008, appliqué des produits à base d'huile de colza et de pyrèthre naturel. Il commercialise des solutions dans plusieurs pays européens. En contactant des jardinerie

et des professionnels, il est possible d'obtenir des solutions de bio contrôle avec des substances comme les nématodes, de petits vers microscopiques. Il y a aussi la bacillus thuringiensis, variété Kurstaki, qui ne tue que les chenilles de papillon. Avant tout traitement, il faut bien secouer le buis pour faire tomber les feuilles mortes afin que le produit pénètre bien à l'intérieur. Une autre solution consiste à utiliser des pièges à phéromones qui sont des substances chimiques émises par le papillon femelle pour attirer le mâle. Autre possibilité avec des parasites, en l'occurrence des microguêpes, qui pondent dans l'œuf de la pyrale et le mangent. Enfin, la lutte peut s'appuyer de manière limitée sur des prédateurs tels que les passereaux et les mésanges. « Des solutions existent pour les jardins privés et les parcs, mais sur les grands espaces naturels aucune solution n'est adaptée car cela représenterait des sommes astronomiques », conclut Christophe Brua.

JEAN-MARC COGNOT

► Contacts : sites internet www.societe-alsacienne-entomologie.fr et www.lapyraledubuis.com.

■ LÉVÉZOU - SÉVÉRAGAIS

midilibre.fr
mercredi 20 décembre 2017

Saint-Léons Un franc succès pour les "Carnets de l'Aveyron"

Du monde pour la présentation au public du coffret samedi matin à Saint-Léons.

Malgré la neige et le froid, nombreuses étaient les personnes réunies, samedi 16 décembre, à Saint-Léons, pour découvrir le tant attendu coffret d'ouvrages *Carnets de l'Aveyron - Lévezou & Ségala*.

La parole a d'abord été donnée aux associations porteuses de la mémoire de Jean-Henri Fabre, l'entomologiste, et de François Fabié, le poète. Mmes Tichit et Canac ont brossé un portrait de ces grands hommes, avant de souligner la qualité du travail de rédaction de Dominique Crébassol et l'opportunité que représente la réunion de ces quatre grands hommes à travers ce coffret. M. de Reynies a pris la parole pour parler de son grand-père, Renaud de Vezins, peintre et homme politique avant de laisser la parole à M. Seiden, éditeur et à Patrice Thébault,



■ Le coffret a reçu un accueil chaleureux du public.

photographe, qui ont ajouté quelques mots sur leur découverte des œuvres d'Eugène Viala, le peintre et graveur. Cela a été ensuite au tour des élus présents de louer les vertus fédératrices de ce projet. En effet, ce coffret va permettre de mieux connaître ces personnalités toutes contem-

poraines de la fin du XIX^e siècle, qui ont marqué leur époque, et de donner envie aux lecteurs d'aller à la rencontre de leurs œuvres, à la rencontre aussi des associations qui portent leur mémoire, enfin à la rencontre des paysages qu'ils ont tant aimés, comme l'a souligné la présidente du

Syndicat mixte du Lévezou, Mme Sigaud-Laury. Il est aussi le fruit d'un travail partagé qui a obtenu le soutien des fonds européens de développement rural, gérés par le PNR des Grands Causses. Il est enfin, à travers le bel objet de ce coffret, une fierté pour nos territoires, rendant hommage à quatre personnalités dont les parcours s'entrelacent et qui constituent nos racines communes, comme l'ont exprimé d'une même voix, M. Galliard, en tant que président du conseil départemental de l'Aveyron et d'Aveyron Culture - Mission départementale, et Arnaud Viala, député de l'Aveyron. La rencontre s'est terminée par des échanges informels, durant lesquels chacun a pu découvrir les ouvrages. Déjà, un grand nombre de personnes en ont acquis un ou plusieurs exemplaires, à offrir en cette période de fêtes.

Vabres-l'Abbaye

Des demandes de subventions effectuées

Pour le futur lotissement de l'Estindillac, le maître d'œuvre des travaux sera la SCP Gravellier-Fourcadier-Abadie.

Demande de subventions pour les projets 2018 : travaux école publique, accessibilité sur les bâtiments communaux, voirie 2018, panneaux signalétiques...

Éclairage public : coupure du courant une partie de la nuit (signature d'une convention avec le Parc des grands causses).

Transfert de certaines charges à la communauté de communes.

Petite enfance : mise en place d'une convention Modification du SLAH (Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique).

Régime indemnitaire pour le service technique à compter du 1^{er} janvier 2018.

Assainissement dans le hameau du Bourguet : suite aux problèmes dans ce secteur, une étude sera réalisée envisageant la modification du zonage de l'assainissement.

Étude diagnostic de réseau et schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune.

Cimetière : nouveau tarif des concessions à compter du 1^{er} janvier.

Questions diverses : informations sur les travaux du skatepark (inauguration le 13 janvier, à 10 h 30).

Salle de restauration : mise

en service espérée pour le lundi 5 mars, journée portes ouverte le 3 mars, de 9 h à 12 h.

Maison médicale : la restauration des immeubles anciens est difficile, le chantier a pris du retard mais les entreprises sont à pied d'œuvre pour rendre les trois cabinets kinésithérapeute, infirmiers et médecin en début d'année 2018. Marronniers parc de l'Évêché : diagnostic phytosanitaire des arbres, 9 ont une pathologie avancée dont deux présentent des risques pour le public et il serait souhaitable de les abattre.

Voie verte : le maire présente le plan de la voie verte intercommunale du Saint-Affricain.

Aménagement de l'entrée du village : présentation de l'avant-projet (plans) de maîtrise d'œuvre du conseil départemental concernant l'aménagement de l'entrée du village (avenue du Dourdou – avenue de la Salse et l'avenue Montplaisir).

Toit du presbytère de Ségonzac : le toit de la maison communale de Ségonzac (presbytère) se dégrade. Un devis a été établi pour la rénovation de la toiture pour 15 000 €.

Vœux au personnel **vendredi 22 décembre**, à 11 h 30.

Vœux aux Vabrais, samedi 13 janvier à 11 h.

Le compte rendu détaillé de la séance peut être consulté au secrétariat de mairie.

Jeudi 21 décembre 2017 - JOURNAL DE MILLAU

ST-LEONS

Un franc succès pour les «Carnets de l'Aveyron»



PRÉSENTATION
Malgré la neige et le froid, nombreuses étaient les personnes réunies ce samedi 16 décembre à Saint-Léons, pour découvrir le tant attendu coffret d'ouvrages «Carnets de l'Aveyron – Lévézou et Ségala».

La parole a d'abord été donnée aux associations porteuses de la mémoire de Jean-Henri Fabre, l'entomologiste, et de François Fabié, le poète. Mmes Tichit et Canac ont brossé un portrait de ces grands hommes, avant de souligner la qualité du travail de rédaction de Dominique Crébasol et l'opportunité que représente la réunion de ces quatre grands hommes à travers ce coffret. M. de Reynies a pris la parole pour parler de son grand-père, Renaud de Vezins, peintre et homme politique, avant de laisser la parole à M. Soudes, éditeur, et à Patrice Thébaud, photographe, qui ont ajouté quelques mots sur leur découverte des oeuvres d'Eugène Viau, le peintre et graveur.

Cela a été ensuite au tour des élus présents de louer les vertus fédératrices de ce projet. En effet, ce coffret va permettre de mieux connaître ces personnalités toutes contemporaines de la fin du XIXe siècle, qui ont marqué leur époque, et de donner envie aux lecteurs d'aller à la rencontre de leurs oeuvres, à la rencontre aussi des associations qui portent leur mémoire, enfin à la rencontre des paysages qu'ils ont tant aimés, comme l'a souligné la présidente du Syndicat mixte du Lévézou, Mme Sigaud-Laury.

Il est aussi le fruit d'un travail partagé qui a obtenu le soutien des fonds européens de dévelop-

pement rural, gérés par le PNR des Grands Causses. Il est enfin, à travers le bel objet de ce coffret, une fierté pour nos territoires, rendant hommage à quatre personnalités dont les parcours s'entrelacent et qui constituent nos racines communes, comme l'ont exprimé d'une même voix, M. Galliard, en tant que président du Conseil départemental de l'Aveyron et d'Aveyron Culture-Mission départe-

mentale, et Arnaud Viau, député de l'Aveyron.

La rencontre s'est terminée par des échanges informels, durant lesquels chacun a pu découvrir les ouvrages. On y a entendu des éloges sur leur esthétique et la promesse d'une lecture passionnante. Déjà, un grand nombre de personnes en ont acquis un ou plusieurs exemplaires, à offrir en cette période de fêtes.

Nouveau titre pour Alain Fauconnier

NOMINATION Le président du Parc naturel régional des Grands Causses, Alain Fauconnier vient d'être nommé représentant des Parcs naturels régionaux Occitanie au nouveau Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) par le préfet de Région, Pascal Mailhos, le 12 décembre dernier.

Jeudi 21 décembre 2017 - JOURNAL DE MILLAU

Plan Loup : Le Parc interpelle Nicolas Hulot



Le Parc des Grands Causses veut devenir un «territoire expérimental».

PRÉDATION Jusque-là très discret sur la question du loup en Aveyron, le Parc des Grands Causses a écrit au ministre de la Transition écologique par la plume de son président, Alain Fauconnier.

L'annonce dans la presse des grandes lignes du nouveau Plan Loup pour les années 2018 à 2023 a poussé le Parc à sortir de l'ombre. Dans une lettre envoyée ce lundi 18 décembre à Nicolas Hulot, son président Alain Fauconnier demande au ministre que «le Parc naturel régional des Grands Causses soit retenu comme un territoire expérimental afin d'envisager des adaptations locales au plan

loup». Ce plan, qui s'étalera sur les six prochaines années, prévoit notamment de conditionner l'indemnisation des troupeaux attaqués à la mise en place de mesures de protection.

«Je me refuse à rester dans cette opposition»

Une décision à laquelle les éleveurs s'opposent farouchement, en particulier sur le Larzac où une étude de l'Inra vient de montrer l'incompatibilité de l'agropastoralisme avec la mise en place de telles mesures. Et le PNR des Grands Causses se range lui aussi derrière cette idée. «Face à l'arrivée du loup, le premier réflexe des éleveurs a été de s'adapter, comme ils l'ont toujours fait. Mais la récente étude de l'Inra démontre que la présence du loup a rompu cette belle harmonie entre l'agriculture et la nature», écrit Alain Fauconnier. Le président du Parc et maire de Saint-Affrique reprend à plusieurs re-

prises des arguments souvent répétés par les agriculteurs, sans pour autant prendre parti, au contraire. «Je me refuse à rester dans cette opposition qui consiste à choisir entre le loup et les éleveurs et ainsi continuer à alimenter l'idée que l'agriculture n'est pas compatible avec la préservation de l'environnement», indique-t-il. Selon Alain Fauconnier, faire des Grands Causses un territoire expérimental «viserait à permettre la conservation de l'espèce protégée à l'échelle européenne tout en respectant les pratiques agropastorales vitales à ce territoire». Le *canis lupus* est aujourd'hui strictement protégé par la Convention de Berne, à laquelle les éleveurs aveyronnais cherchent à obtenir une dérogation. Le nouveau Plan Loup, quant à lui, autorise l'abattage de quarante loups en 2018 sur le territoire français.

T.D.

Plan loup

Le président du Parc des Grands Causses écrit à Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique

Monsieur le Ministre d'Etat,
Les Grands Causses se caractérisent par des entités paysagères et une biodiversité qui sont largement le fruit de la pratique agro-pastorale séculaire. En ce sens, le modèle de développement économique du territoire et de la filière du Roquefort s'est largement inspiré avant l'heure des concepts du développement durable.

Cette filière, qui représente près des deux tiers de la richesse

produite et un quart des emplois directs, s'est développée dans le respect des ressources naturelles présentes en adaptant les produits et les pratiques au milieu et non l'inverse.

Dans cette logique originelle, face à l'arrivée du loup, le premier réflexe des éleveurs a été de s'adapter, comme ils l'ont toujours fait. Mais la récente étude de l'INRA démontre que la présence du loup a rompu cette belle harmonie entre l'agriculture et la nature.

En l'état actuel du plan loup, les éleveurs ne peuvent, à la fois, respecter la réglementation liée au loup, préserver les pratiques agro-pastorales qui ont fait la richesse de ce territoire aujourd'hui classé à l'Unesco et appliquer le cahier des charges centenaire de l'AOP Roquefort.

En résumé, l'application stricte du plan loup sur notre territoire condamne un modèle séculaire qui a généré des paysages remarquables, une richesse de biodiversité exceptionnelle tout en assurant la prospérité économique du territoire. Cette équation unique est une raison essentielle de l'existence du Parc naturel régional des Grands Causses.

En tant que président du Parc naturel régional des Grands Causses, garant de la préservation de la biodiversité et du développement local, je me refuse à rester dans cette opposition qui consiste à choisir entre le loup et les éleveurs et ainsi continuer à alimenter l'idée que l'agriculture n'est pas compatible avec la préservation de l'environnement. Comme je l'ai indiqué plus haut la filière ovin lait sur les Grands Causses est l'exemple vivant du contraire.

Aussi, je souhaite que le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses soit retenu

comme un territoire expérimental afin d'envisager des adaptations locales au plan loup, qui viseraient à la fois à permettre la conservation de l'espèce protégée à l'échelle européenne tout en respectant les pratiques agro-pastorales vitales à ce territoire.

Je me tiens bien évidemment à votre disposition pour imaginer rapidement un partenariat proactif entre le territoire des Grands Causses et votre ministère.

Dans l'attente, veuillez Monsieur le Ministre d'Etat, recevoir l'assurance de ma haute considération.

Alain FAUCONNIER,
président du Parc naturel régional des Grands Causses



Le réseau de chaleur opérationnel fin 2018

Le projet est désormais ficelé. Les derniers détails, notamment concernant les subventions, devraient être réglés en janvier. Plusieurs mois de travaux sont à prévoir sur un axe de 5 km allant du lycée Jean-Jaurès jusqu'au centre hospitalier Emile-Borel. (Lire en page 3)

LE PROGRES 21 DECEMBRE 2017

Saint-Affrique

Page 3

Réseau de chaleur

Le dispositif verra le jour à Saint-Affrique fin 2018

Le projet est désormais ficelé. Les derniers détails, notamment concernant les subventions, devraient être réglés en janvier. Plusieurs mois de travaux sont à prévoir sur un axe de 5 km allant du lycée Jean-Jaurès jusqu'au centre hospitalier Emile-Borel. Pourquoi un tel investissement ? Comment cela fonctionne ? A quel prix ? Pour qui ? Quelques éléments de réponse.

Quelle technologie sera utilisée ?

Le réseau de chaleur qui équipera Saint-Affrique, avec les premiers bâtiments raccordés, au « maximum en décembre 2018 » — comme s'y engage la Société d'économie mixte (Sem) Causses Energia, qui en sera l'opérateur dans le cadre d'une délégation de service public — fonctionnera grâce à une chaufferie à bois.

La ressource sera donc brûlée. Elle portera de l'eau à une température de 95°C. La déperdition devrait être minimale en fin de réseau, avec une perte maximale estimée à 5°C.

Sur le site de la chaufferie, des ballons d'hydro-accumulation serviront de réservoir. « L'équivalent d'une demi-journée de consommation, pour tous les bâtiments qui seront raccordés,

lors d'un épisode de grand froid », annonce Florent Tarrisse, directeur général du Parc naturel régional des Grands Causses.

La chaufferie bois agira comme une grosse chaudière. Trente-six sous-stations seront disséminées un peu partout dans la ville. Elles feront la jonction entre le réseau primaire, public, qui passera sous la ville, et le réseau secondaire, privé, dont disposeront les édifices.

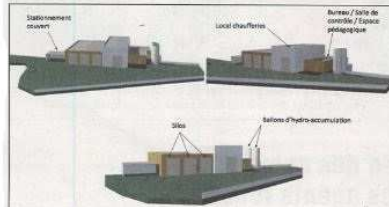
Pourquoi un réseau de chaleur ?

Le réseau de chaleur permettra, comme son nom l'indique, de chauffer de nombreux bâtiments qui nécessitent un apport important en énergie. De conséquents économies sont prévues. « Le lycée Jean-Jaurès, par exemple, devrait faire 2 % d'économie (sur sa facture), puisqu'il avait auparavant négocié des tarifs très bas, mais cela lui évite d'engager des travaux coûteux pour refaire tout son système de chauffage, poursuit Florent Tarrisse. Pour les autres, nous serons entre 7 % et 10 % en-dessous de ce que les gens payent en ce moment. »

Le réseau de chaleur bois a aussi une démarche écologique pour le Parc, qui vise l'équilibre énergétique à l'horizon 2030. « Les émissions sont équivalentes à celles de six cheminées individuelles à ciel ouvert ou à celles de 30 poêles à bois labellisés verts par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), indique Rémy Blazin, chargé d'affaires chez Causses Energia. L'impact sur l'environnement est presque nul. » De plus, une filière sera créée avec des professionnels du bois dans un rayon de 70 km. « Ce qui représentera le passage de trois à quatre camions, en moyenne, par semaine », estime Florent Tarrisse. Et tous promettent que les besoins saint-affricains en bois, de 5 000 tonnes par an, sont largement absorbables par la forêt, qui en produit, sur le territoire, 248 620 tonnes par an.

Pour revenir à des considérations financières, cette filière locale permettra de maîtriser les coûts, alors que les prix du gaz et du fioul domestique sont indexés sur celui du pétrole brut, entraînant de fortes fluctuations.

Quel tracé pour le réseau de chaleur ?



La chaufferie sera équipée de différentes parties, comme le détaillent ces trois croquis (© Causses Energia).



La chaufferie à bois sera construite sur le parking Saint-Roch, derrière le cinéma (© Causses Energia).

Le réseau fera, en tout, quelque 5 km. Il partira du lycée Jean-Jaurès pour rejoindre le centre-hospitalier Emile-Borel en passant, entre autres, par le gymnase des 12-Etoiles, la piscine intercommunale, différents logements HLM, le cinéma, la salle des fêtes, ou le centre de secours. Des ramifications sont prévues pour atteindre également les sites de Jeanne-d'Arc, de Vaxergues, de Saint-Gabriel, de l'école Blanchard-Caussat et même de la Seml Saca, sur les hauteurs de la ville.

La chaufferie sera installée sur le parking Saint-Roch, derrière le cinéma, un emplacement à mi-chemin entre les deux extrémités du réseau.

Qui pourra en bénéficier ?

Ce dispositif a été pensé pour toute une série de bâtiments. Cependant, les particuliers,

moyennant un fort investissement peuvent aussi s'y raccorder. « En tant que service public, nous ne pouvons pas refuser un usager, explique Florent Tarrisse. Mais, il faut savoir qu'une sous-station, qui correspond à un compteur individuel, coûte près de 15 000 € et qu'elle serait à sa charge. »

Qu'en est-il des travaux ?

Les travaux débuteront « le plus rapidement possible », promet Florent Tarrisse. Ils dureront un an. Mais la chaufferie commencera à être testée et à tourner avant la mise en place définitive. Il faudra s'attendre à des désagréments pendant cette période. D'importantes tranchées seront creusées pour faire passer les canalisations.

A quel prix ?

« L'investissement est de 7 millions d'euros, détaille Florent Tarrisse. Nous avons 60 % de subventions, pour nous permettre d'être compétitifs, et un prêt sur vingt-deux ans auprès de la Caisse des dépôts et consignations à un taux très bas, autour d'un point. »

Quel système de sécurité en cas de panne ?

Si d'aventure la chaufferie venait à tomber en panne, une chaudière à gaz prendra le relais. Si cette dernière venait à lâcher, des chaudières mobiles de secours pourront être installées sur le réseau. De quoi voir venir.

Célan GUIGNARD



Un exemple de tranchées qui seront creusées dans la ville lors des travaux (© Causses Energia).

Eclairage public. Rappel du projet d'extinction globale de l'éclairage public présenté par le Parc des Grands Causses et décision d'adopter le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit sur la commune et de fixer des horaires suivant les jours : dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 1 h à 5 h ; vendredi, samedi et tous les jours de juillet et août de 2 h 30 à 5 h. En période de fêtes ou d'événement particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu toute la nuit. Une convention sera signée avec le Parc des Grands Causses. Montant à verser 700 €.

économie de 5.000 € chaque année, soit le montant des travaux hors subventions. Le coût annuel de l'éclairage public, de l'ordre de 25.000 €, soit environ 21 € par habitant, va donc chuter de 20 % », précise-t-on du côté de la mairie.

ECLAIRAGE PUBLIC. — Dans les cartons depuis quelques mois, et déjà adoptée par des communes voisines, l'extinction partielle et programmée de l'éclairage public sur la commune a été finalement actée et sera effective dès 2018. Cette décision fait suite à la réflexion nationale sur les économies d'énergie, la maîtrise des dépenses publiques et les enjeux environnementaux. Ce dossier a été mené avec le partenariat du Parc naturel régional des Grands Causses et l'appui technique du Sieda, qui sera chargé, au printemps 2018, d'installer des horloges astronomiques et des programmeurs sur les 19 armoires de commandes d'éclairage public que compte la commune.

Les créneaux horaires ont été discutés et validés lors du dernier conseil municipal de décembre : arrêt de l'éclairage public dans le village et ses hameaux de 1 h à 5 h du dimanche au jeudi, et de 2 h 30 à 5 h pour les vendredi et samedi. Durant l'été, l'extinction habituelle du week-end sera étendue à la semaine (juillet et août). En revanche, il n'y aura pas d'extinction, même partielle, lors des fêtes communales. Une décision qui concerne les quelques 405 lampadaires recensés sur le territoire de la commune, et qui va donner le sourire à la planète mais également aux finances de la commune. « Cette décision de bon sens va générer une



L'extinction partielle de l'éclairage public a été validée lors du dernier conseil municipal.

DANS LE RÉTRO

le parcours de l'eau.

● EN MARS

Le 8, la consultation publique dans l'optique de l'obtention d'une AOP pour le pérail ouvre. Le 20, la Fédération des grands causses alerte sur l'état des bassins de rétention de l'autoroute. Ils seraient mal dimensionnés et cela pourrait, en cas d'accident, mettre en danger les source d'eau potable. **Le même jour** le PNR des grands causses attaque le premier des 37 traçages du causse Noir. L'objectif est de mieux connaître les souterrains et



LA PHOTO

Quatre gypaètes réintroduits dans les grands causses



Ils s'appellent Calandreto, Durzon, Viaduc et Arcana. Quatre gypaètes barbus, des vautours en voie de disparition ont été réintroduits au printemps dans les grands causses, à Nant. Il font partie du programme lancé depuis 2012 dans les Grands

Causses et les Cévennes, et qui permet la réintroduction chaque année, en partenariat avec la LPO de plusieurs vautours. Depuis le printemps, les quatre oiseaux se portent à merveille. Ils étaient tous, ces jours-ci, toujours localiser sur le territoire.

EVA TISSOT

Le Parc des Grands Causses peaufine son plan d'actions pour 2018

SOCIÉTÉ Le Parc naturel régional profite de la trêve hivernale pour préparer son plan d'actions avant le retour en force des chenilles, annoncé pour le printemps. En voici les grandes lignes.

L'installation massive et continue des processionnaires du pin dans la région a pris de court les collectivités et les habitants, qui ne s'attendaient pas à voir le phénomène s'éterniser. Jusqu'à présent, les invasions de la sorte n'avaient lieu que tous les six ou sept ans, avec une présence normale entre temps. Une situation inédite qui pousse les institutions à agir. Le Parc des Grands Causses prépare dans l'ombre plusieurs mesures préventives et curatives à destination des mairies et du grand public. Le plan d'actions, qui devrait être mis en œuvre dès mars-avril 2018, prévoit notamment une communication de grande am-



Le Parc veut accompagner les collectivités dans leur lutte contre les processionnaires.

pleur avec l'édition de fiches pratiques. Elles présenteront une liste d'astuces pour se prémunir contre les chenilles, seront distribuées dans les jardinerie et disponibles sur internet. Le but est d'informer les habitants sur ce qui peut être fait pour limiter leur développement, du moins à petite échelle. Par ailleurs, le Parc devrait obtenir dans les

prochaines semaines des subventions régionales, qui seront ensuite redistribuées aux collectivités les plus impactées.

Impuissant à l'échelle des forêts

Des pièges à phéromones et des nichoirs à mésanges, visant à favoriser la prédation naturelle, seront également achetés en

masse. Le plan d'actions apporte ainsi de premières réponses aux habitants qui attendent des mesures concrètes de la part du Parc. Mais celui-ci s'avoue impuissant face à l'ampleur du phénomène. Les pièges et les nichoirs, adaptés aux petits espaces comme les jardins, les parcs et les squares, paraissent en revanche dérisoires à

l'échelle d'une forêt. Il y a deux semaines, lors d'une conférence organisée par le PNR à Saint-Affrique, un paysagiste expliquait qu'il faudrait installer un nichoir tous les dix mètres carrés pour mettre à mal la pyrale du buis. Impossible et terriblement coûteux pour les hectares et les hectares d'espaces naturels que comptent les Grands Causses. La semaine précédente, c'est un agent de l'Office national des forêts qui profitait d'une conférence à Millau sur les espèces invasives pour prendre la parole. « Pour être clair, la solution miracle n'existe pas. Les traitements par hélicoptère qui se faisaient il y a 25 ans ne sont plus à l'ordre du jour. Nous nous sommes aperçus qu'ils ne taient pas les chenilles, mais qu'ils entretenaient au contraire leur populations », indiquait-il. De nouvelles conférences pourraient être organisées courant 2018 par le Parc des Grands Causses, même si rien n'est encore fixé. Le plan d'actions, quant à lui, attend d'être validé par la Région Occitanie pour pouvoir prendre effet. Une simple formalité, selon le PNR. Cela devrait être fait d'ici le mois de février.

T.D.

Processionnaires : le très pénible quotidien des habitants des Causses

SOCIÉTÉ Les Causses sud-aveyronnais sont au giron d'un phénomène exceptionnel de développement de la processionnaire du pin. La chenille fait désormais partie du quotidien des habitants, au même titre que les brûlures provoquées par ses poils urticants.

Les températures hivernales ont ralenti leur développement, mais elles n'ont pas disparu pour autant. Sur le Causse Noir, il n'est pas rare de croiser sur sa route les files indiennes de chenilles processionnaires, même un 28 décembre. Le mercure proche de zéro permet tout de même aux habitants de souffler après plusieurs mois de ce qu'ils appellent une « véritable invasion ». Depuis le printemps et encore jusqu'au mois dernier, les processionnaires du pin ont recouvert les lieux par millions. Bruno Robert, agriculteur au hameau des Pélissiers, sur la commune de La Cresse, en fait les frais, chaque jour. « Le fait d'être dehors, ça suffit. Il y a une telle concentration de chenilles dans le milieu naturel que nous sommes en contact avec les poils urticants, peu importe où nous nous trouvons », témoigne-t-il. Le Causseard élève une trentaine de bovins et une vingtaine de chevaux sur son exploitation. Tous ont été touchés, avec plus ou moins de virulence, par la processionnaire du pin. « Ce sont surtout des déman-



Des chenilles gelées par le froid, mardi 26 décembre, sur le Causse Noir.

geaisons qui poussent les animaux à s'arracher la peau à force de se gratter. J'ai plusieurs bovins qui ont été très impactés et qui ont développé d'importantes plaies sur le corps », affirme l'agriculteur.

« Des kilos et des kilos de chenilles »

Dans un environnement saturé par les insectes, l'éleveur a dû adapter son quotidien et celui de sa famille. Ses enfants, particulièrement sensibles aux poils urticants, sortent le moins possible et les chiens sont confinés. Ce sont aussi de petits gestes de tous les jours qui sont devenus imprudents. Étendre le linge dans le jardin, par exemple. Ou aérer les logements, car les processionnaires n'hésitent pas à s'introduire à l'intérieur des maisons. Malgré toutes ces précautions, les habitants des Pélissiers, de Longuiers et des ha-

meaux alentours ne s'évitent pas les brûlures. Mais elles sont désormais si banales qu'on les arborerait presque comme des tatouages. Dans ces conditions, les métiers d'extérieur sont bien sûr les plus impactés. En particulier pour ce qui concerne les tâches agricoles, rendues très pénibles par la présence des chenilles. « Le travail du sol est devenu très difficile parce que dès qu'on gratte la terre, il y a projection de poils urticants. Nous sommes parfois obligés d'arrêter le travail du sol car les poils rentrent dans la cabine du tracteur », atteste Bruno Robert, qui parle de « kilos et de kilos de chenilles ». Le phénomène dure en réalité depuis trois ans, mais semble toujours prendre encore plus d'importance. Récemment, les chenilles ont été aperçues à plusieurs reprises dans les buis et les genévriers, alors qu'elles ne se nourrissent d'habitude que

des aiguilles des résineux. Bruno Robert, les a même surprises sur les troncs des peupliers. Il garde les clichés sur son smartphone au côté d'une vidéo qu'il a tournée cet automne. On y distingue des centaines de chenilles former un tapis autour du pied d'un conifère, sans qu'il soit possible de voir le sol à travers. Des images qui laissent pantois.

La conséquence d'un Causse Noir trop boisé

Pour expliquer ces comportements anormaux, les experts s'accordent à dire que les processionnaires ont épuisé le garde-manger offert par les pins. Elles se trouveraient alors en situation de famine et tenteraient de trouver de la nourriture sur les autres végétaux. « Ces processions inhabituelles de « famine » sont faites de chenilles qui ont mangé les aiguilles de leur pin et cherchent donc d'autres ar-

bres, se trompent, montent sur des poteaux, cordes, piquets, etc. Le froid les surprendra car elles n'auront pas pu faire de cocon pour se protéger du froid », explique Laure Jacob, chargée de mission milieux naturels, faune et flore au Parc naturel régional des Grands Causses. Rien n'y échappe. Aux Pélissiers, les rebords des fenêtres sont jonchés de chenilles piégées dans des toiles d'araignée. Les abreuvoirs des bovins et des chevaux doivent pour leur part être nettoyés avant chaque utilisation, car les processionnaires s'y agglutinent par dizaines. « On ne sait pas vraiment pourquoi elles s'y regroupent, mais c'est très dangereux pour les bêtes. Le plus gros risque, c'est que les muqueuses entrent en contact avec les chenilles. Or un herbivore qui n'a plus de langue est un herbivore mort », lâche Bruno Robert. Selon lui, la recrudescence inédite des chenilles est la conséquence d'un Causse Noir bien trop boisé, tout particulièrement par les résineux dont les processionnaires sont friandes. « Malgré ce que beaucoup de gens pensent, le Causse Noir n'a pas toujours été recouvert par les arbres. Les pins sylvestre ont gagné du terrain grâce à l'exode rural qui a touché la région après la Première Guerre mondiale. Mais il y a aussi des pins noirs d'Autriche qui ont été plantés de la main de l'Homme », affirme l'éleveur, qui prend du recul. « Il y a trop de pins, alors la nature a peut-être trouvé le moyen de réguler leur nombre ». Une évolution dont les Causseards sont les témoins un peu trop privilégiés. En attendant que les choses changent, ils ne peuvent que se gratter.

T.D.

DANS LE RÉTRO

● EN DÉCEMBRE

Le **4**, Jérôme Chiodo prend ses fonctions de directeur général des services à la Ville de

Millau. Le même jour, la Région installe, à Sévérac, un comité de pilotage pour la ligne de train Millau-Rodez. Des études sont confiées au PNR des grands causses. Le **5**, la

municipalité saint-pierre annonce les nouvelles délégations de service public pour l'eau et l'assainissement. Véolia (eau) et Aqualter/Nicollin (assainissement) sont choisis. Le **12**, le cinéma rénové est inauguré.

**ILS PRODUISENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**



Causses Énergia à Millau (12)

Causses Énergia : de la chaleur bois... clé en main

En 2015, le Parc naturel régional des Grands Causses est lauréat des Territoires à énergie positive. Son objectif : atteindre l'équilibre énergétique en 2030. Mais dans le mix prévu pour faire monter la production d'énergie renouvelable, le bois énergie peine à atteindre la place escomptée au vu de l'importance de la ressource locale.

Image de synthèse de la future chaufferie de Saint-Affrique

© Causses Énergia



28 | Région à énergie positive : des initiatives 100 % gagnantes !



"Des projets existent, assortis d'études de faisabilité aux conclusions positives mais ne sortaient pas de terre. Pour des questions financières ou simplement de compétences pour la plupart des communes" synthétise Richard Fiol, président de la SEM Causses Énergia, *"d'où l'idée de leur proposer des solutions clé en main".*

Conception, financement, réalisation, exploitation de réseaux de chaleur ou de chaufferie... Causses Énergia s'occupe de tout. Son statut de Société d'économie mixte lui permet de répondre à des délégations de service public. Ce qu'elle fait dès octobre 2016, en candidatant auprès de la commune de Saint-Affrique : une candidature efficace puisque Causses Énergia devient lauréate le 5 mai 2017. L'entreprise se lance alors dans l'étape fondamentale de commercialisation, *"qui fonctionne très bien puisque nous allons finalement dépasser les 80 % de puissances souscrites nécessaires pour passer à la réalisation"* s'enthousiasme Rémy Blazin, chargé d'affaires chez Causses Énergia.

Le savez-vous ?

Tous les clients se voient proposer des économies sur leur facture énergétique, pouvant aller de 1 à 15 % selon le mode de chauffage utilisé précédemment.

En parallèle, Causses Énergia travaille sur les demandes de subventions auprès de l'ADEME et du FEDER-Europe via la Région, sur les négociations de prêts bancaires ou encore sur les différentes études techniques et architecturales. *"Nous faisons systématiquement appel à des entreprises locales quand les compétences existent car l'objectif est aussi le développement*



économique du territoire" précise Rémy Blazin. Ce projet important assoit suffisamment la structure pour lui permettre d'entreprendre des projets à la rentabilité moins importante. Pour se faire Causses Énergia a répondu à l'appel à projet *"Contrat de développement patrimonial des EnR thermiques"* initié par l'ADEME. Ce dernier lui permet de former une grappe de plus petits projets afin d'atteindre la *"masse critique"* des 100 TEP (Tonnes équivalent pétrole), et obtenir des aides, indispensables pour basculer dans la transition énergétique.

"Nant, Belmont-sur-Rance ou Saint-Laurent d'Olt... Cela a été facile d'avancer car le Parc naturel régional avait déjà inventorié les projets possibles" souligne Rémy Blazin.

Les objectifs stratégiques de Causses Énergia mentionnent explicitement *"la participation à l'autonomie énergétique du territoire"* et sa *"décarbonation"*. Aussi Rémy Blazin a-t-il tout naturellement le sentiment *"de participer à la construction d'une Région à énergie positive"*. Si la solution proposée est évidemment liée à ce territoire, elle peut enrichir une réflexion collective. *"De nombreux élus sont déjà venus nous voir pour comprendre notre structure et discuter de la meilleure manière de la contextualiser pour l'adapter à leur propre territoire"* se félicite déjà Rémy Blazin.

Identité du projet

STRUCTURE DE VENTE DE CHALEUR BOIS SEM MÉLANT ACTIONNAIRES ET CAPITALS PUBLICS (326 000 €) ET PRIVÉS (324 000 €)
CRÉÉE LE 20 JUILLET 2016 SOUS L'IMPULSION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

PROJETS EN COURS :

- RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN DE SAINT-AFFRIQUE (12,5 GWH DE CHALEUR).
- CHAUFFAGE DE 2 EHPAD, DE LA MAISON MÉDICALE ET DE LA MAIRIE DE NANT (1000 MWH).
- CHAUFFAGE DE LA STRUCTURE POUR HANDICAPÉS, DU COLLEGE ET DE L'ÉCOLE DE LA MAIRIE ET DE LA PISCINE DE BELMONT-SUR-RANCE (1400 MWH).
- CHAUFFAGE D'UN EHPAD ET DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE SAINT-LAURENT-D'OLT (400 MWH).

Vabres-l'Abbaye

Des lampadaires éteints

L'extinction partielle a été validée par le conseil municipal.

Dans les cartons depuis quelques mois, et déjà adoptée par des communes voisines, l'extinction partielle et programmée de l'éclairage public sur la commune a été finalement actée et sera effective dès 2018. Cette décision fait suite à la réflexion nationale sur les économies d'énergie, la maîtrise des dépenses publiques et les enjeux environnementaux. Ce dossier a été mené avec le partenariat du Parc naturel régional des Grands Causses et l'appui technique du Sieda, qui sera chargé au printemps 2018, d'installer des horloges astronomiques et des programmeurs sur les dix-neuf armoires de commandes d'éclairage public que compte la commune. Les créneaux horaires ont été discutés et validés lors du dernier conseil municipal de décembre : arrêt de l'éclairage public dans le village et ses hameaux de 1 h à 5 h du dimanche au jeudi, et de 2 h 30 à 5 h pour les vendredi et samedi. Durant l'été, l'extinction habituelle du week-end sera étendue à la semaine (juillet et août), en revanche il n'y aura pas d'extinction, même partielle,



■ L'extinction partielle de l'éclairage public.

lors des fêtes communales. Une décision qui concerne les 405 lampadaires recensés sur le territoire de la commune, et qui va donner le sourire à la planète mais également aux finances de la commune. « Cette décision de bon sens va générer

une économie de 5 000 € chaque année, soit le montant des travaux hors subventions. Le coût annuel de l'éclairage public, de l'ordre de 25 000 € soit environ 21 € par habitant, va donc chuter de 20 % », précise-t-on du côté de la mairie.

MILLAU

midilibre.fr
jeudi 11 janvier 2018

LE CHIFFRE

2022

Le PNR des Grands Causses ne pouvait pas mieux démarrer l'année. En effet, par un décret datant du 5 janvier, le gouvernement a décidé de proroger son classement pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 5 mai 2022. Et ce, en application d'une loi d'août 2016 portant sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Le classement du Parc naturel régional des Grands Causses est prorogé de 3 ans

Une très bonne nouvelle pour commencer l'année... Le classement du Parc naturel régional des Grands Causses est prorogé de 3 ans, soit, jusqu'au 5 mai 2022, en application de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 qui promeut la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. En effet, les Chartes des Parcs naturels régionaux avaient vu leurs durées passer de 12 à 15 ans.

Voici la publication du décret du 7 janvier 2018 : « Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'exception dont les premiers ont été créés il y a plus de 40 ans. Ces territoires ruraux habités, reconnus au niveau national pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de leur patrimoine. Ils incarnent la diversité des richesses patrimoniales et paysagères de la France métropolitaine et d'outre-mer. Nés d'une volonté locale, ils sont au nombre de 52 aujourd'hui à bénéficier du classement attribué par le ministère en charge de l'Environnement.

C'est le Général de Gaulle qui, dans un décret daté du 1^{er} mars 1967, a institué les Parcs naturels régionaux. Ces derniers sont issus d'une compétence partagée entre les Régions qui en ont l'initiative et l'Etat qui les classe pour 15 ans désormais par un décret signé du Premier ministre, sur proposition du ministre en charge de l'environnement.

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et de valoriser les patrimoines naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère respectueuse de l'environnement.

Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvées la Charte du Parc.

Il travaille dans une large concertation avec les partenaires locaux et s'appuie sur les compétences de ses membres et de nombreux partenaires techniques ou institutionnels. »

Communiqué du Parc naturel régional des Grands Causses

■ SAINT-AFFRIQUE

midilibre.fr
lundi 15 janvier 2018

Trois maquettes de vautours grandeur nature

Environnement. 14 lâchers ont été effectués ces dernières années.

Une dizaine de panneaux, une banque de données et une vidéo, ainsi que trois impressionnantes maquettes grandeur nature de vautours, c'est ce qu'offre l'exposition inaugurée vendredi 12 janvier à la médiathèque intercommunale. Sous l'intitulé "Le retour du casseur d'os", cette exposition traite de la préservation et de la réintroduction du gypaète barbu (qui avait disparu fut un temps), l'une des quatre espèces de vautours présente sur le territoire. « C'est un oiseau emblématique de notre région », a expliqué Christian Font, vice-président du Parc des grands causses, soulignant les opérations annuelles de lâchers de gypaètes, « quatorze ces quatre dernières années, tantôt autour de Nant, tantôt dans le parc des Cévennes ». Laurent



■ **Emmanuelle Voisin,** présente les 16 et 24 janvier.

Hardy, président de la LPO Aveyron, a évoqué « cet emblématique programme de conservation, reconnu au niveau mondial ». Emmanuelle Voisin, animatrice LPO, sera présente les 16 (16 h 30 - 17 h 30) et 24 janvier (14 h - 17 h) pour renseigner les visiteurs.

VALÉRIE SCHMITT

► A voir jusqu'au 31 janvier.
Entrée libre.

La Couvertoirade

La signalétique de la commune harmonisée

Répondant à l'invitation du Parc régional des grands causses, une trentaine d'acteurs économiques et les représentants des communes de l'Hospitalet, Saucières, Le Viala-du-Pas-de-Jaux et La Couvertoirade se sont retrouvés à la mairie de La Couvertoirade afin de mieux comprendre la mise en place des nouveaux panneaux de signalisation. La communauté de communes Larzac et vallées a sollicité le Parc afin de trouver une solution pour faire respecter la loi du 13 juillet 2015, loi interdisant les panneaux de pré enseignes.

L'objectif annoncé est d'améliorer la qualité de l'accueil en permettant aux visiteurs de mieux se repérer tout en préservant l'image du territoire. La solution proposée par les agents du Parc est la mise en place d'une signalisation d'information locale



■ L'accueil va être amélioré.

(SIL) répondant à un code couleur. Déjà réalisée sur Nant, La Cavalerie et Saint-Jean-du-Bruel, cette solution a l'avantage d'harmoniser les indications et de gagner en lisibilité. Dans les semaines à venir, les futurs annonceurs doivent prendre contact avec Betty Malmayer au PRGC afin de finaliser le projet. La frontière administrative entre l'Hérault et l'Aveyron sera l'un des obstacles les plus compliqués à franchir dans cette partie méridionale du Larzac.

Lapanouse-de-Cernon Le maire a présenté ses vœux aux habitants pour la nouvelle année

Dimanche 7 janvier, M^{me} le maire de Lapanouse-de-Cernon, Stéphanie Carrière, et son conseil municipal s'étaient réunis pour exprimer ses vœux à la population. Après avoir remercié la présence de Christophe Laborie, conseiller général et président de la communauté de communes, et des représentants de la gendarmerie, elle a rebondi sur les projets aboutis en 2017, comme la passerelle surplombant le Cernon et le parc éolien de la Beaume, projet datant des années 2000, le programme utilisation zéro phyto sanitaire initié par le Parc des grands



■ Le maire a évoqué les différents projets à venir.

causses et l'agence Adour Garonne et l'emplacement de cinq lampes LED dans le village. En 2018, l'aire de jeux

datant de 2001 sera remise aux normes, le bureau d'études pour le périmètre de protection de la source sera choisi lors du prochain con-

seil municipal, la municipalité va travailler sur l'aménagement extérieur de la salle de la Jasse et de la partie haute du bâtiment. D'autres projets verront le jour en 2018, comme la mise en place d'une zone à 30 km/h, l'inscription de chemins de randonnée, la signalétique des points d'intérêts touristiques, le raccordement au haut débit devrait voir le jour fin mars.

En ce début d'année, la population va être recensée. M^{me} le maire a précisé que la commune poursuivait son chemin en 2018 et a terminé son discours par les traditionnels vœux.

La communauté de communes Larzac et vallées finalise la révision du plan local d'urbanisme intercommunal

Les travaux portant sur la révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté de communes Larzac et vallées entamés en 2015 se poursuivent.

Après l'étape du diagnostic de territoire et de la rédaction du PADD (projet d'aménagement et de développement durables), la réflexion se porte aujourd'hui sur le zonage qui délimitera, pour les années à venir, les zones constructibles et à urbaniser ultérieurement, les zones naturelles et forestières et les zones agricoles.

Un nouveau zonage

Afin de tenir compte des spécificités et des besoins de chaque commune, une première série



■ À droite, François Rodriguez, vice-président en charge de l'urbanisme au sein de la communauté de communes.

de réunions relative au nouveau zonage du PLUI s'est tenue dans toutes les communes de la communauté de communes. Dans

cette démarche, les élus municipaux concernés par la question de l'urbanisme ont été appuyés par le bureau d'étude

Oc'teha, ainsi que par les techniciens de la communauté de communes et M. Rodriguez, vice-président en charge de l'urbanisme au sein de la CCLV. Ces réflexions, cadrées par les nouvelles exigences du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Parc naturel régional des grands causses, ont abouti pour nombre de communes à la mise en lumière de projets prioritaires et d'autres plus secondaires. Le travail de finalisation du zonage se fera dans les semaines à venir. Le PLUI fera ensuite l'objet d'une enquête publique dont la population ne manquera pas d'être tenue informée. Chacun pourra alors apporter ses remarques dans le registre mis à disposition du public.

ST-JEAN-DU-BRUEL

Les projet présentés lors des vœux



CÉRÉMONIE Le maire de Saint-Jean-du-Bruel, Henri Regord, a présenté ses vœux à la population en présence d'Alain Marc, sénateur, Sylvie Ayot, conseillère départementale, et Christophe Laborie, président de la Communauté de communes. Sur un diaporama faisant revivre l'année passée, le maire a fait le point sur les grands projets qui vont se concrétiser en 2018. Mise en place d'une nouvelle signalétique, conforme à la charte du Parc des Grands Causses, mise en conformité de l'école de Saint-Jean-du-Bruel avec installation des élèves dans l'ancienne colonie du Bruel pendant les travaux, restructuration du réseau haute tension, enfouissement des réseaux secs (téléphone, électri-

cité), travaux d'assainissement à Seingleys, révision du plan local d'urbanisme intercommunal, renouvellement de la muséographie de Noria, sur deux ans, qui verra dès cette année la sécurisation et l'embellissement du jardin de Noria avec réfection du canal de fuite et installation de silhouettes des animaux vivant sur les bords de la Dourbie, renouvellement des panneaux du petit patrimoine dans le centre bourg ainsi que sur les deux rives de la rivière et enfin les travaux d'installation d'un pôle de pleine nature à La Roque. Tous ces chantiers et projets sont développés dans le bulletin municipal n° 20 qui sera distribué fin janvier.

LA COUVERTOIRADE

Harmonisation des panneaux de signalisation



ENVIRONNEMENT Répondant à l'invitation du Parc naturel régional des Grands Causses, une trentaine d'acteurs économiques et les représentants des communes de L'Hospitalet, Saucières, Le Viala-du-Pas-de-Jaux et La Couvertoirade se sont retrouvés à la mairie de La Couvertoirade afin de mieux comprendre la mise en place des nouveaux panneaux de signalisation.

La Communauté de communes Larzac et Vallées a sollicité le Parc afin de trouver une solution pour faire respecter la loi du 13 juillet 2015, loi interdisant les panneaux de pré-enseignes. L'objectif annoncé est d'améliorer la qualité de l'accueil en permettant aux visiteurs de mieux se repérer tout en préservant l'image du territoire.

La solution proposée par les agents du Parc est la mise en place d'une signalisation d'information locale répondant à un

code couleur. Déjà réalisée sur Nant, La Cavalerie et Saint-Jean-du-Bruel, cette solution à l'avantage d'harmoniser les indications et de gagner en lisibilité. Financés aux deux tiers par la Communauté de communes, les panneaux seront pour un tiers à la charge des annonceurs. Mais la mise en place, l'entretien et le remplacement seront portés par la Communauté.

Les services de l'Etat auront la charge d'enlever les panneaux de pré-enseigne non réglementaires. Dans les semaines à venir, les futurs annonceurs doivent prendre contact avec Betty Balmayer au PNRGC afin de finaliser le projet. La frontière administrative entre l'Hérault et l'Aveyron sera l'un des obstacles les plus compliqués à franchir dans cette partie méridionale du Larzac, tant il est vrai que les visiteurs viennent tout autant du sud que du nord.

PLUSIEURS SCENARIOS FACE AU RISQUE D'INONDATION. — Dans le cadre des actions menées par le Syndicat de la Vallée du Rance, une étude sur le risque inondation à Coupiac a été réalisée sur demande de la mairie, suite aux inondations de novembre 2014. Elle a été réalisée par Cereg ingénierie Sud-Ouest de Rodez. L'objectif pour la commune est de mieux comprendre les risques d'inondation, le fonctionnement du bassin versant du Mousse et de réfléchir aux actions permettant de réduire la vulnérabilité du bourg.

Une réunion publique s'est tenue lundi 4 décembre, à 20 h, à la salle des fêtes pour la présentation des conclusions de l'étude à destination de l'ensemble de la population. La crue du 28 novembre 2014 est assimilée à une crue trentennale, c'est-à-dire une crue qui peut se produire en moyenne trois fois par siècle. Ce n'est donc pas une crue dite centennale et cela implique qu'une crue avec des niveaux d'eau plus importants pourrait se produire !

A Coupiac, l'espace dont le cours d'eau a besoin pour s'étendre est quasiment nul ; il est contraint dans toute la traversée du bourg par des murs et des habitations. Ainsi une grande partie du village se trouve construite dans le lit majeur (lit d'inondation) de la rivière. Or le Mousse, aussi petit soit-il en période de basses eaux, ne doit pas être oublié et a besoin, comme toute rivière, d'espace pour s'étendre lors des crues.

Par conséquent, même si des aménagements sont étudiés par la commune, le bureau d'études insiste sur la sensibilisation de la population riveraine à vivre avec cette culture du risque. En effet, si des travaux peuvent être envisagés afin de diminuer les niveaux d'inondation en crue dans le village, ils n'empêcheront pas la rivière de s'étendre dans son lit majeur.

C'est pourquoi, dans un premier temps, il importe que les habitants se protègent également à leur niveau en aménageant leur maison pour être moins vulnérables en cas de montée des eaux (par exemple mise en place de batardeaux aux portes et aux fenêtres, clapets sur les réseaux qui refoulent lors de la mise en charge, modification de l'emplacement des appareils sensibles en cas de travaux...).

A ce sujet, un travail sera à mener avec le Parc naturel régional des Grands Causses afin de diagnostiquer l'ensemble des bâtis existants en zone inondable et de proposer des solutions de protections individuelles.

Dans une deuxième approche et sur la base des simulations de crue réalisées, trois points noirs ont été mis en évidence : le goulet d'étranglement que provoque le tunnel du parking central, la hauteur trop faible du Pont-Vieux qui déborde rapidement et le niveau très bas du centre bourg situé quasiment au même niveau que le lit du Mousse.

Afin de diminuer la fréquence et l'amplitude des débordements dans la partie du village considérée comme étant la plus vulnérable pour les personnes et les biens, deux leviers d'action sont clairement identifiés : le redimensionnement de la section du tronçon couvert (sous le parking) et du Pont-Vieux.

Le premier projet analyse l'agrandissement de la section du tunnel en hauteur et en largeur. Ces travaux lourds financièrement imposeront nécessairement une réflexion sur l'utilité de recréer un tunnel en conservant la place du parking ou de laisser le cours d'eau à ciel ouvert. Le cas échéant, l'aménagement global du village sera à reconsidérer.

Le second moyen d'action est la rehausse du Pont-Vieux afin d'agrandir également la section d'écoulement sous cet ouvrage.

Par ailleurs, le bureau d'étude a étudié la possibilité de créer une retenue en amont du village qui pourrait potentiellement jouer un rôle écrêteur. Les coûts de construction et d'entretien que représente un tel ouvrage sont démesurés pour la commune de Coupiac, sans compter que les modalités de gestion de ce type d'ouvrage sont très complexes pour garantir son efficacité en cas de crue (difficultés de prévoir la durée, l'intensité et la localisation de la pluie, l'état de sols...). Enfin la configuration du bassin versant du Mousse fait que cet ouvrage ne pourrait intercepter la totalité des apports, avec des risques que la pluie tombe sur une autre branche du réseau et que l'ouvrage soit inutile alors que les populations se croient protégées !

Pour conclure, le maire de Coupiac, monsieur Souyris, explique qu'Aveyron Ingénierie a été mandaté par le conseil municipal. L'objectif est d'élaborer à présent des propositions urbanistiques et paysagères pour un réaménagement du bourg en lien avec les différents scénarios. Les aspects technico-financiers de chaque solution seront ainsi détaillés et c'est sur la base de ces éléments, utiles à la décision, que la collectivité pourra se positionner.



Saint-Laurent-d'Olt En 2018, la commune veut continuer à aller de l'avant avec divers projets

Le maire Alain Vioulac et son conseil municipal avaient invité leurs administrés le dimanche 14 janvier, afin de leur offrir leurs vœux. Le maire a pu annoncer une augmentation de la population de 3 % sur les cinq dernières années. L'année passée, l'investissement a été essentiellement concentré sur l'enfouissement des réseaux sur la Bourgade et Estables. Mais aussi l'achèvement de l'appentis à la salle polyvalente, des travaux de voirie dans le secteur du Bez, l'implantation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques et des travaux sur les bâtiments de l'école. Le maire a annoncé deux bonnes nouvelles, à savoir le don de M^{me} Prejet à l'Ehpad du Val d'Olt et la poursuite de l'activité de l'IME sur la commune, avec construction d'un nouveau bâtiment près des at-



■ Alain Vioulac, maire, a présenté ses vœux à la population.

liers actuels. Pour 2018, les projets ne sont pas en reste. En matière de travaux, outre la sécurisation de la Bourgade et Estables et l'enfouissement des réseaux rue du Château et à Canet, sont prévus la rénovation du centre de secours, le réaménagement du bar à la salle polyvalente, la rénovation du

terrain multisport et la modernisation de la voirie de Canet à Marijolet et de Lascouts à la Vigne. D'autre part, un travail de signalétique va être réalisé avec nomination des rues et numérotage des habitations. Avec le parc des Grands Causses, une réflexion est en cours sur l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 6 h.

Trois autres dossiers d'envergure sont en gestation : la mise en place d'un réseau de chaleur pour les bâtiments publics et l'Ehpad, la transformation du bâtiment de l'ancienne poste avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aménagement pour la bibliothèque et les associations ainsi que la création d'une MAM (Maison d'assistance maternelle). D'après les remontées de certaines personnes extérieures, le village est bien tenu et plaisant à vivre, il en a remercié tous les acteurs qui participent d'une façon ou d'une autre à la vie, l'animation et l'information de la commune. L'accueil des nouveaux arrivants a conclu la cérémonie avec la remise de la médaille de la commune aux cinq nouveau-nés en 2017. La manifestation s'est terminée par un pot de l'amitié.

TARN ET ROUGIER

midilibre.fr
dimanche 21 janvier 2018

Le nouveau skate park a été inauguré en présence des élus et des jeunes

La toute nouvelle piste de skate park aménagée dans le parc de l'Évêché a été inaugurée samedi 13 janvier, en milieu de matinée. Avant la traditionnelle coupe du ruban par les élus vabrais et locaux, les jeunes Vabrais ont démontré qu'ils avaient déjà "bien en main" les contours, tremplins et accessoires de cette nouvelle aire de loisirs. Car bien qu'elle ne soit pas encore totalement finalisée, la piste a été déjà largement testée par les ados vabrais lors des dernières vacances scolaires. Munis de leurs trottinettes et

de leurs BMX, ils ont enchaîné les figures acrobatiques et ont dit aux élus toute leur satisfaction de voir ce projet concrétisé. Le maire Michel Bernat, aux côtés du vice-président du Parc des Grands causses Christian Font et du conseiller départemental Sébastien David partenaires du projet, se sont réjouis de cette nouvelle installation sportive en direction de la jeunesse, qui a bénéficié de 69 % de subventions et de l'appui technique d'Yves Lopez, responsable des infrastructures sportives sur l'intercommunalité.



■ Les élus et les jeunes utilisateurs, pour l'inauguration.

L'année 2018 sera celle des grands chantiers



■ Une cérémonie en présence des élus locaux, départementaux et régionaux.

Vendredi 19 janvier, le maire et président de la communauté de communes s'est prêté à la cérémonie des vœux à l'attention des forces vives et du personnel. Abordant d'abord l'année écoulée, Alain Fauconnier a évoqué l'ouverture de la Maison de l'éducation populaire pour laquelle « la collectivité a mis les moyens en personnel pour aider les bénévoles », la gratuité du stationnement en ville « une décision qui a fait le buzz au niveau national », ainsi que la première édition des Féeries saint-affricaines et ses illuminations.

Le premier magistrat a souligné l'installation de cinq jeunes médecins, rendue possible, selon lui d'une part, « par le souci des médecins locaux de prévoir leur remplacement » et, d'autre part, grâce aux travaux de reconfiguration de la Maison médicale actuelle. Le maire est aussi revenu sur la démocratie participative

avec « la forte participation citoyenne » lors des réunions de quartiers.

Dans le domaine des rivières, il a rappelé que le Parc était missionné sur la Sorgues et le Dourdou pour un Plan d'actions et prévention des inondations (Papi) et le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (Siah) pour l'élaboration d'un Plan pluriannuel de gestion (PPG). « Ces deux outils sont incontournables pour bénéficier des aides de l'État et de l'Agence de Bassin dans les aménagements futurs sur nos rivières. »

Ilot Voltaire, réseau de chaleur, maison de santé, centre social...

Enfin, au niveau des finances, qualifiant 2017 d'année « difficile », le premier magistrat a signalé notamment la fin des emplois aidés « obligeant à rivaliser d'ingéniosité pour maintenir les services attendus par notre population ».

En 2018, pour la communauté de communes, la future zone du Mialaguet verra le jour à Vabres. « Cela permettra à un certain nombre d'entreprises en attente d'enfin réaliser leurs investissements, a souligné l'élu. 2018 se caractérisera par une ville en chantier. » Il a énoncé la suite des travaux de l'Ilot Voltaire, le démarrage de ceux du réseau de chaleur, ainsi que la maîtrise foncière sur le secteur de la gare, « une procédure qui devrait aboutir à l'automne ». Ce projet-ci comprend la future maison de santé pluri-professionnelle, le déplacement de la trésorerie et la création d'habitats. Dans ce même quartier, dans l'ancienne gare, sera hébergé le futur centre social. « Ce bâtiment sera réaménagé pour en faire un lieu symbolique du vivre ensemble », a précisé le maire. « Nous voulons une ville moderne, attractive, où il fait bon vivre », a-t-il conclu.

VALÉRIE SCHMITT